/BA
REPUBLIQUE DU BENIN
****
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
****

A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

DECRET N° 2004–711 DU 30 DECEMBRE 2004

Autorisant Monsieur Aubenas Christopher JOHNSON à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu la requête de Monsieur Aubenas Christopher JOHNSON et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Décembre 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Aubenas Christopher JOHNSON, de nationalité béninoise, né à Natitingou (BENIN) vers 1966, fils de JOHNSON Albert et de ADJIBOGOUN Marie est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Aubenas Christopher JOHNSON, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Décembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine,

Rogatien BIAOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme,

Dorothé C. SOSSA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 2 MJLDH 8 AUTRES MINISTERES 17 Ambassade du Bénin en Allemagne 2 DACP/MJLDH 6 SGEG CONB 2SGG 4 DCF-DGBM-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERSSE 1 DAN 5 DEPARTEMENTS 12 JO 1.-